

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION 2021

Permettre à chaque stagiaire de l'ANM

- ✓ **d'approfondir** ses compétences propres au processus général de la médiation
- ✓ **d'appréhender** le contexte et les spécificités de la médiation administrative
- ✓ **d'acquérir** une méthodologie spécifique des techniques en médiation administrative
- ✓ **d'adapter** sa propre posture à la médiation administrative

SPECIFICITES DE LA WEB FORMATION 2021

Permettre à chaque stagiaire de l'ANM

- ✓ **de se former sans se déplacer**
- ✓ **d'accéder** à un enseignement interactif dispensé par web-présentiel et asynchrone

METHODOLOGIE

Permettre à chaque stagiaire de l'ANM d'avoir accès à une formation dispensée par :

- ✓ un formateur référent ANM, praticien de la médiation conventionnelle comme judiciaire
- ✓ avec un enseignement interactif partagé en
 - enseignements théoriques dispensés asynchrone (40%)
 - mise en pratique dispensés en web-présentiel (60%)

afin d'acquérir les bonnes techniques nécessaires à l'exercice de la médiation administrative

DURÉE

- ✓ **20h validantes**
 - Présentiel virtuel 11h00 dont 6h consacré à la mise en pratique
 - asynchrone (9h)

PUBLIC

- ✓ Pré-requis connaissance en droit public
- ✓ Pré-requis formation initiale à la médiation

TARIFS 2021

Adhérent ANM	:	400 euros
Non-adhérent	:	600 euros
Participant extérieur	:	900 euros

PROGRAMME (Accès à la salle virtuelle réservé uniquement aux inscrits)

Module I | Contexte de la médiation administrative

Dates :	17 septembre 2021	<u>10h00-12h30</u>	<u>2h30</u>
	15 octobre 2021	<u>10h00-12h30</u>	<u>2h30</u>
	19 novembre 2021	<u>10h00-12h30</u>	<u>2h30</u>
	10 décembre 2021	<u>10h00-12h30</u>	<u>2h30</u>

Objectif : Appréhender le contexte international, national propre à la médiation administrative

Module II | Processus & Spécificités de la médiation administrative

Dates :	17 septembre 2021	<u>14h00/16h30</u>	<u>2h30</u>
	15 octobre 2021	<u>14h00/16h30</u>	<u>2h30</u>
	19 novembre 2021	<u>14h00/16h30</u>	<u>2h30</u>
	10 décembre 2021	<u>14h00/16h30</u>	<u>2 h30</u>

Objectif : Acquérir les étapes du processus, la technique, la spécificité du médiateur administratif, les contraintes ainsi que l'issue du processus

Module III | Mise en situation conventionnelle

Dates :	18 septembre 2021	<u>9h00/12h00</u>	<u>3h00</u>
	16 octobre 2021	<u>9h00/12h00</u>	<u>3h00</u>
	20 novembre 2021	<u>9h00/12h00</u>	<u>3h00</u>
	11 décembre 2021	<u>9h00/12h00</u>	<u>3h00</u>

Objectif : Apprendre à se positionner en tant que médiateur administratif conventionnel

Module IV | Mise en situation juridictionnelle

Dates :	18 septembre 2021	<u>14h00/17h00</u>	<u>3h00</u>
	16 octobre 2021	<u>14h00/17h00</u>	<u>3h00</u>
	20 novembre 2021	<u>14h00/17h00</u>	<u>3h00</u>
	11 décembre 2021	<u>14h00/17h00</u>	<u>3h00</u>

Objectif : Apprendre à se positionner en tant que médiateur administratif juridictionnel

INTERVENANT



SINGLA Laure

Docteur en droit , Spécialiste des questions de stratégie sécuritaires
Observateur international CIDCE Près du Groupe de l'Environnement
des Nations Unies(GME- PNUE)

Expert de justice Près la Cour d'Appel de Montpellier (D-04.05
Stratégie et politique générale d'entreprise, D-05 conflits sociaux,
E.03.01 Pollution Air E-08.01 Transport aérien (Usages-usagers)
membre CNEJE

Médiateur Près les juridictions judiciaires et administratives, membre
fondateur CEMJ, référencé Secteur aéronautique France AVSA-SNPNC
-SPL, et secteur Urbanisme-Immobilier-Construction durable
Formateur référent ANM & chargée d'enseignements universitaires